



Presse et information

Cour de justice de l'Union européenne
COMMUNIQUE DE PRESSE n° 12/15
Luxembourg, le 28 janvier 2015

Audience solennelle de la Cour de justice

**Engagement solennel de M. Arias Cañete, Membre de la Commission européenne,
devant la Cour de justice de l'Union européenne**

Audience solennelle du 28 janvier 2015

Au cours d'une audience solennelle devant la Cour de justice de l'Union européenne, aujourd'hui à 12h00, M. Miguel Arias Cañete, Membre de la Commission européenne, a pris l'engagement solennel prévu par les traités.

Bien que les Traités ne prévoient pas les modalités spécifiques de l'engagement solennel, la Commission a toujours attaché une grande importance à ce que l'engagement soit pris devant la Cour de justice de l'Union européenne.

L'engagement solennel pris par M. Arias Cañete est le suivant :

« Nommé membre de la Commission européenne par le Conseil européen, après le vote d'approbation du Parlement européen,

je m'engage solennellement :

à respecter les traités et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans l'exécution de toutes mes fonctions;

à exercer mes responsabilités en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union;

dans l'exécution de mes tâches, à ne solliciter ni accepter d'instructions d'aucun gouvernement, institution, organe ou organisme;

à m'abstenir de tout acte incompatible avec le caractère de mes fonctions ou l'exécution de mes tâches.

Je prends acte de l'obligation établie par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu de laquelle chaque État membre doit respecter ce caractère et ne pas chercher à influencer les membres de la Commission dans l'exécution de leurs tâches.

Je m'engage, en outre, à respecter, pendant la durée de mes fonctions et après la cessation de celles-ci, les obligations découlant de ma charge, notamment les devoirs d'honnêteté et de délicatesse quant à l'acceptation, après cette cessation, de certaines fonctions ou de certains avantages ».

Document non officiel à l'usage des médias, qui n'engage pas la Cour de justice.

Contact presse: Gilles Despeux ☎ (+352) 4303 3205

Des images de l'audience solennelle sont disponibles sur "[Europe by Satellite](http://Europe.by.Satellite)" ☎ (+32) 2 2964106